






1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit** **CM 405-1 (A&B)**
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Chimie de construction
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
Hilti France S.A.
Rond Point Mérantais
1, rue Jean Mermoz
78778 Magny-les-Hameaux
Tel +33 1 3012 5000
Fax +33 1 3012 5012
- service clients:
Téléphone : 0825 01 05 05 (0.15€/min)
Fax : 0825 02 55 55 (0.15€/min)
Email : fr-contactez-nous@hilti.com
- **Service chargé des renseignements :** voir le chapitre 16
- **Numéro d'appel d'urgence:**
Hilti France S.A.
Tél: 0033 / 1 30 12 50 00
Fax 0033/ 1 30 12 50 12
Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum - 24 h Service
Tel.: 0041 / 44 251 51 51 (international)
Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum - 24 h Service
Tel.: 0041 / 44 251 51 51 (international)

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**
 -  C; Corrosif
R34: Provoque des brûlures.
 -  Xn; Nocif
R20/21/22-68-62: Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Possibilité d'effets irréversibles. Risque possible d'altération de la fertilité.
 -  Xi; Irritant
R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.
 -  Xi; Sensibilisant
R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 -  N; Dangereux pour l'environnement
R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· Éléments d'étiquetage

· **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**



C Corrosif
N Dangereux pour l'environnement

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

3,6,9,12-tétraazatétradécane-1,14-diamine
Alcool benzylique
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines
époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700)

(suite page 2)

Nom du produit CM 405-1 (A&B)

(suite de la page 1)

oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle

Phrases R:

- 20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- 34 Provoque des brûlures.
- 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 68 Possibilité d'effets irréversibles.
- 62 Risque possible d'altération de la fertilité.

Phrases S:

- 25 Éviter le contact avec les yeux.
- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- 29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.
- 36/37/39 Porter un vêtement de protection, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage appropriés.
- 45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
- 61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Identification particulière de certaines préparations:

Contient des composés époxydiques. Voir les informations fournies par le fabricant.
Réservé aux utilisateurs professionnels.

Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique: Mélanges

Description : Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

Composants contribuant aux dangers:

CAS: 25068-38-6 NLP: 500-033-5	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700) ☒ Xi R36/38; ☒ Xi R43; ☒ N R51/53 ☒ Aquatic Chronic 2, H411; ☒ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	10-25%
CAS: 100-51-6 EINECS: 202-859-9	Alcool benzylique ☒ Xn R20/22 ☒ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	10-25%
CAS: 2855-13-2 EINECS: 220-666-8	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine ☒ C R34; ☒ Xn R21/22; ☒ Xi R43 R52/53 ☒ Skin Corr. 1B, H314; ☒ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	10-25%
CAS: 2210-79-9 EINECS: 218-645-3	oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle ☒ Xn R68; ☒ Xi R38; ☒ Xi R43; ☒ N R51/53 Muta. Cat. 3 ☒ Muta. 2, H341; ☒ Aquatic Chronic 2, H411; ☒ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	2,5-10%
CAS: 25620-58-0 EINECS: 247-134-8	triméthylhexane-1,6-diamine ☒ C R34; ☒ Xn R22; ☒ Xi R43 ☒ Skin Corr. 1B, H314; ☒ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	2,5-10%
CAS: 80-05-7 EINECS: 201-245-8	bisphénol A ☒ Xn R62; ☒ Xi R37-41; ☒ Xi R43 R52 Repr. Cat. 3 ☒ Repr. 2, H361f; ☒ Eye Dam. 1, H318; ☒ Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	2-5%

Composants contribuant aux dangers A:

CAS: 25068-38-6 NLP: 500-033-5	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700) ☒ Xi R36/38; ☒ Xi R43; ☒ N R51/53 ☒ Aquatic Chronic 2, H411; ☒ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317
CAS: 2210-79-9 EINECS: 218-645-3	oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle ☒ Xn R68; ☒ Xi R38; ☒ Xi R43; ☒ N R51/53 Muta. Cat. 3 ☒ Muta. 2, H341; ☒ Aquatic Chronic 2, H411; ☒ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317

Composants contribuant aux dangers B:

CAS: 100-51-6 EINECS: 202-859-9	Alcool benzylique ☒ Xn R20/22 ☒ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332
------------------------------------	--

(suite page 3)

Nom du produit CM 405-1 (A&B)

(suite de la page 2)

CAS: 2855-13-2 EINECS: 220-666-8	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine C R34; Xn R21/22; Xi R43 R52/53 Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412
CAS: 25620-58-0 EINECS: 247-134-8	triméthylhexane-1,6-diamine C R34; Xn R22; Xi R43 Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317
CAS: 80-05-7 EINECS: 201-245-8	bisphénol A Xn R62; Xi R37-41; Xi R43 R52 Repr. Cat. 3 Repr. 2, H361f; Eye Dam. 1, H318; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335

· **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

· **Description des premiers secours**

· **après inhalation :**

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme
En cas de malaise, recourir à un traitement médical

· **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **après ingestion :** Demander immédiatement conseil à un médecin

· **Indications destinées au médecin :**

· **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· **Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un vêtement personnel de protection

Veiller à une aération suffisante

Tenir éloignées les sources d'incendie

· **Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

· **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Recueillir par moyen mécanique.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· **Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage

· **Manipulation :**

· **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Conserver dans un endroit frais et sombre entre 10 °C et 40 °C.

· **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments

· **Autres indications sur les conditions de stockage :** Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants

· **Classe de stockage :** 8 A

· **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Nom du produit CM 405-1 (A&B)

(suite de la page 3)

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- **Protection respiratoire :** Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
- **Protection des mains :**
Gants de protection.
EN 374 + EN 388
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants** Gants en caoutchouc synthétique
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :**
Lunettes de protection hermétiques.
EN 166 + EN 170
- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **Aspect:**
 - **Forme :** liquide
 - **Couleur :** jaune clair
 - **Odeur :** aminée
- **valeur du pH à 20 °C:** 11
- **Modification d'état**
 - **Point de fusion :** non déterminé
 - **Point d'ébullition :** >200 °C
- **Point d'éclair :** >100 °C
- **Température d'inflammation :**
 - **Température de décomposition :** Non déterminé.
- **Auto-inflammation :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.
- **Pression de vapeur :** Non déterminé.
- **Densité :** non déterminée
- **Solubilité dans/miscibilité avec**
 - **l'eau :** partiellement miscible
- **Viscosité :**
 - **dynamique :** Non déterminé.
- **Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Stable jusqu'au point d'ébullition
- **Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions aux acides puissants et aux alcalis
Réactions aux agents d'oxydation puissants
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

Nom du produit CM 405-1 (A&B)

(suite de la page 4)

· **Produits de décomposition dangereux:** gaz/vapeurs corrosifs

11 Informations toxicologiques

- Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë :

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

100-51-6 Alcool benzylique

Oral	LD50	1230 mg/kg (rango)
Dermique	LD50	2000 mg/kg (rbt)

2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Oral	LD50	1030 mg/kg (rango)
------	------	--------------------

25620-58-0 triméthylhexane-1,6-diamine

Oral	LD50	900 mg/kg (rango)
------	------	-------------------

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.
- **des yeux :** Effet fortement corrosif.
- **Sensibilisation :** Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :
Corrosif
Produit présumé dangereux pour l'embryon.

12 Informations écologiques

- Toxicité
- **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement :**
- **Potentiel de bioaccumulation :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques :**
- **Remarque :** Toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre) : très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation, même pas en petite quantité.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

14 Informations relatives au transport

- **No ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** (A) 3082 / (B) 2735
- **Nom d'expédition des Nations unies**
- **ADR, IMDG, IATA** (A) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (REACTION: Bisphenol A Epoxy Resin)
(B) AMINES, LIQUID, CORROSIVE, NOS (triméthylhexanmetilendiamina; Isphorondiamine)
- **Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR, IMDG, IATA**
- **Classe** (A) 9 / (B) 8
- **Étiquette** (A) 9 / (B) 8

(suite page 6)

Nom du produit CM 405-1 (A&B)

(suite de la page 5)

· Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	(A) III / (B) III
· Dangers pour l'environnement: · Polluant marin :	Oui
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler : · No EMS :	Non applicable. (A) 90 / (B) 80 (A) F-A, S-F (B) F-A, S-B
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Code de restriction en tunnels	(A) 5 L / (B) 5 kg (A) [E] / (B) [E]

15 Informations réglementaires

- Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Marquage selon les directives CEE :
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :
Contient des composés époxydiques. Voir les informations fournies par le fabricant.
- Évaluation de la sécurité chimique: Non requis.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.
- R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
- R22 Nocif en cas d'ingestion.
- R34 Provoque des brûlures.
- R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- R37 Irritant pour les voies respiratoires.
- R38 Irritant pour la peau.
- R41 Risque de lésions oculaires graves.
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R52 Nocif pour les organismes aquatiques.
- R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R62 Risque possible d'altération de la fertilité.
- R68 Possibilité d'effets irréversibles.

· Service établissant la fiche technique :

Hilti Corporation
Business Unit Chemicals
Quality/Safety/Environment
FL-9494 Schaan / Liechtenstein

chemicals.hse@hilti.com
Tel.: +423 234 3004
FAX.: +423 234 3462